

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JUIN 2023 A 20 HEURES 30

DATE DE CONVOCATION : 06/06/2023.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Isabelle GENSOU, Carine MALAPEYRE, Annabelle GROMENIL,
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Nicolas LACROIX,
Jean-Marc ROBERT, Daniel CAPY.

ABSENTS EXCUSES : Mmes Christine LAVIDALIE, Béatrice SARTRON a donné
procuration à M. Eric CHOLLET GABARD, Sarah TOVAR a
donné procuration à Mme Valérie VIGIER, Christophe COTTIN,
Louis DUCARRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été signé à l'unanimité.

1. CHEMINEMENT PIETON DE L'ECOLE JUSQU'AU CITY STADE

Un devis a été établi par la société COLAS avec les tarifs appliqués au Communauté de Communes pour le cheminement piéton. Ce dossier ne peut pas être présenté auprès du Conseil Départemental avec le dossier convention d'aménagement du bourg car il est imposé un paysagiste ce qui engendre un coût important.

Le cheminement retenu est une piste de 1,40 mètre de large avec bordures pour éviter l'empiètement des voitures. Le départ sera de l'école puis une traversée au niveau de la Cité Bel Air, enfin une autre traversée de rue à l'entrée du City Stade. Ce cheminement a été étudié afin d'éviter une expropriation auprès des propriétaires. Son revêtement sera d'une couleur différente de la route avec un rétrécissement de route pour limiter la vitesse. Coût des travaux 59 904.61 €. Devis validé à la majorité (1 abstention : M. J.M. ROBERT)

2. SUBVENTION FDAEC 2023

Madame le Maire propose de présenter le devis du cheminement piéton au Département afin d'obtenir la subvention du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) qui est d'un montant de 10 627.00 €. Le Conseil Municipal accepte.

3. AGRANDISSEMENT PORTE GARAGE DE L'ATELIER MUNICIPAL

L'atelier municipal possède deux garages avec portes basculantes pour véhicule léger. Il est proposé de supprimer la cloison séparatrice et d'installer un rideau sécurisé afin de pouvoir rentrer du matériel. Un devis de 3 878.00 € a été déposé par G CONSTRUCTION pour la maçonnerie. Le devis est accepté à l'unanimité.

4. NOUVELLE DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIES

La Poste a établi un devis pour une nouvelle dénomination et numérotation de voies sur la commune pour un montant de 6 187.47 €. Ayant trop d'interrogation, le conseil municipal refuse le devis et réclame des informations complémentaires.

5. FEU D'ARTIFICE DU 15 AOUT

Madame le Maire présente deux devis à 2 500.00 €, celui de Monsieur FURET (ANIM'33) et ELLIPSE. Le devis de Monsieur FURET est validé à l'unanimité.

6. PROPOSITION D'ACHAT D'UN CAMION PLATEAU

La commune dispose d'un fourgon TRAFIC, mais ce véhicule n'est pas adapté lorsque l'employé communal a besoin d'utiliser des matériaux encombrants pour effectuer de gros travaux. Actuellement, les livraisons sont intégrées sur les devis.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité. Abstention de Monsieur Daniel CAPY.

7. CONVENTION AMENAGEMENT DU BOURG

Madame PERSONNIC du Conseil Départemental a établi un tableau de programmation de la convention d'aménagement du bourg avec la nature des travaux et les subventions éligibles. Celui-ci permettra de déposer auprès du Département un dossier de demande de subvention lorsque le conseil municipal valide un projet.

Le conseil municipal accepte ce tableau afin que Madame PERSONNIC puisse le présenter en commission.

8. DEMANDE DE DOTATION POUR FRAIS DE SCOLARITE HORS COMMUNE

Un enfant de la commune est scolarisé dans une école spécifique sur la commune de LALANDE DE FRONSAC. La commune réclame une dotation de 300 euros au titre de solidarité.

Le conseil municipal souhaite avoir plus d'information sur les obligations face à cette demande.

9. COUT REPAS CANTINE RENTRÉE 2023

Actuellement, le repas de la cantine est de 2,65 € à la charge de la famille par enfant. Le Conseil Municipal vote qu'aucune augmentation sera appliquée pour la rentrée 2023-2024.

10. DEPART DE MONSIEUR VERGNE

Monsieur Romain VERGNE a quitté son logement, 12 bis Avenue de la Cave, le 01 mai 2023 à la suite de la procédure d'expulsion.

11. ASSOCIATION DE BOXE

Une association de boxe s'est créée sur la commune de PERISSAC. Elle souhaite utiliser la salle des fêtes le jeudi soir, et demande une subvention.

Le conseil municipal accepte leur requête et leur accorde une subvention de 500.00 € pour le démarrage de l'association puis 300.00 € par an comme les autres associations sportives.

12. ASSOCIATION CHATS ERRANTS

L'association ANI ASSISTANCE, située sur la commune de ST CIERS D'ABZAC, a récupéré une vingtaine de chatons et des chats adultes sur la commune de PERISSAC. Cette association demande une aide financière afin de diminuer les frais engendrer auprès des vétérinaires et de la nourriture.

Une subvention à titre exceptionnel est accordée pour un montant de 500.00 €.

13. EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

La commune cotise auprès du Syndicat d'électrification de Fronsac, une taxe à la lampe. Il faudrait se renseigner auprès du Syndicat, s'il y a une possibilité de baisser la densité lumineuse.

14. QUESTIONS DIVERSES

- Des habitants du lieu-dit « La Pradelle » se plaignent des microcoupures électriques à répétition. Un nouveau réseau est prévu en 2025.
- Imprimante pour l'école : des devis ont été présentés avec une location et un coût à la copie. Le conseil municipal a rejeté cette proposition et accepte un achat auprès de GLOBAL Bureau pour un montant de 4 999.000 € (8 pour, 3 contre). Un quota du nombre de copies sera mis en place.
- La vitesse est toujours aussi excessive au niveau du lieu-dit « La Pradelle ». Le Centre Routier a été consulté afin d'avoir un accord pour l'installation de chicanes.
- Il est proposé que l'accès au parking derrière les commerces soit modifié. Création d'un chemin à sens unique avec enrochement, et évacuation des eaux pluviales. Monsieur CHOLLET-GABARD doit récupérer le devis afin de le présenter lors d'un prochain conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER